

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 octobre 2008
(convocation du 13 octobre 2008)
(convocation du 13 octobre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h 00)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45)
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Station d'épuration de Cantinolle fiabilisation des ouvrages
et construction d'une nouvelle filière - Marché n° 02315 U - Avenant n°5 de
transfert - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par sa délibération n° 2002/0462 du 12 juillet 2002 , le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser la signature du marché relatif à la fiabilisation des ouvrages et la construction d'une nouvelle filière sur la station d'épuration de Cantinolle.

Le marché n°02315 U, sur lequel l'attention est portée ici, a été attribué au groupement VA TECH WABAG France S.A.S. / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD et ARSENE HENRY par marché notifié le 9 août 2002 pour un montant de 12 680 231 € HT (soit 15 165 556,28 €TTC).

Deux avenants n° 1 et n° 2, autorisés par délibérations n° 2004/0182 du 5 avril 2004 et n° 2004/0611 du 24 septembre 2004, ont porté le montant du marché 02315U de 12 680 231 € HT à 13 036 541,25 € HT.

Un avenant n°3, entraînant un changement de titulaire au sein du groupement ainsi qu'une substitution d'indice dans la formule de révision des prix, a été adopté par délibération n°2005/0244 du 22 avril 2005.

Un avenant n° 4 autorisé par délibération n° 2005/0 647 du 23 septembre 2005 a porté le montant du marché 02315U de 13 036 541,25 € HT à 13 233 346,25 € HT.

A compter du 1^{er} janvier 2007, la société ELECTRO France AQUITAINE a fusionné avec la société FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN SAS, entraînant une augmentation du capital social de la société absorbante. Cet apport d'actif comprend notamment le marché n°02315 U dont ELECTRO France AQUITAINE est membre du groupement titulaire.

Le co-contractant, mandataire du groupement conjoint titulaire du marché n° 02315 U, la société VA TECH WABAG France S.A.S., a été informé de ce changement et n'a émis aucune réserve.

Dès lors, il conviendrait de passer un avenant de transfert au bénéfice de la Société FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN SAS, qui, après examen des pièces fournies, présente toutes les garanties sur le plan technique et financier pour l'exécution satisfaisante du marché.

Cet avenant est sans incidence financière. Les termes du marché n°02315 U, autres que ceux concernant le changement de dénomination des membres du groupement, restent inchangés.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est mis à la disposition des Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés - Hôtel de Communauté – 13^e étage.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver et entériner le projet d'avenant n°5 au marché n°02315 U ayant pour objet le transfert au groupement conjoint composé des co-contractants VA TECH WABAG France S.A.S. / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN SAS / LABBE-TRIAUD et ARSENE HENRY ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au marché n°02315 U ainsi que tous actes rendus nécessaires pour l'exécution de la présente délibération ;
- autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2008

M. JEAN-PIERRE TURON